



COMMISSION DES RESSOURCES GENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Cinquième session

Rome, 18-20 septembre 2024

ÉLABORATION DU DEUXIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction.....	1-8
II. Proposition relative au cadre et à la structure du <i>Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	9-15
III. Processus préparatoire, calendrier et obligations en matière de communication d'informations concernant le <i>Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	16-17
IV. Ressources financières requises.....	18-19
V. Indications que le Groupe de travail est invité à donner.....	20-21

I. INTRODUCTION

1. Lors de sa 11^e session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «la Commission») est convenue qu'il était hautement prioritaire d'améliorer la collecte et le partage d'informations sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde et a inclus l'élaboration du rapport sur *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* dans son Programme de travail pluriannuel¹. Lors de ses 13^e et 14^e sessions ordinaires, la Commission a étudié et validé le cadre et la structure du rapport, et a appelé les pays à prendre part au processus en élaborant des rapports nationaux sur les ressources génétiques aquatiques.

2. La première édition de *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁴ a été publiée en août 2019, à l'occasion de la 10^e session ordinaire du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches. Elle a été élaborée à partir de 92 rapports nationaux et de cinq études thématiques de référence⁵. Ces rapports nationaux avaient été établis sur la base du questionnaire à l'appui de la rédaction de rapports nationaux aux fins de la première édition de *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture*, enquête nationale comprenant 50 questions réparties en huit sections et des tableaux de données sur l'état de ces ressources par espèce⁶.

3. Conformément au Plan stratégique pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (2023-2031), le *Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* devrait être élaboré et publié en 2029, à l'occasion de la 22^e session ordinaire de la Commission⁷.

4. À la suite de la publication de la première édition du rapport, la FAO a mis au point le système d'information mondial AquaGRIS. Ce système facilite la collecte et l'analyse de données normalisées, harmonisées et fiables sur l'état de conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des espèces aquacoles, ainsi que sur les organismes d'élevage et les stocks génétiques correspondants. Il permettra de simplifier considérablement le processus de communication d'informations en ce qui concerne les composantes du Deuxième Rapport relatives à l'état des ressources génétiques aquatiques. En outre, les données collectées par l'intermédiaire d'AquaGRIS seront de meilleure qualité, plus précises et plus fiables que celles recueillies aux fins de la première édition du rapport, grâce à une terminologie normalisée, incluant notamment les nouvelles catégories d'organismes d'élevage.

5. Le système AquaGRIS pourra produire des rapports et des indicateurs sur l'état des ressources génétiques aquatiques, mais il ne collecte aucune donnée sur les processus liés à la gestion de ces ressources. Afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial en ce qui concerne les processus de gestion des ressources génétiques aquatiques, il est proposé de mettre en place un autre mécanisme de collecte de données (**CGRFA/WG-AqGR-5/24/5**), qui reposera sur un questionnaire ayant trait aux indicateurs relatifs aux processus (**CGRFA/WG-AqGR-5/24/5.Inf2**). Ce questionnaire sera distinct d'AquaGRIS mais sera présenté aux membres sur une plateforme commune et utilisera une interface utilisateur similaire à celle servant à recueillir les données pour AquaGRIS.

6. À la suite de l'examen du système de suivi du Plan d'action mondial (**CGRFA/WG-AqGR-5/24/5**) par le Groupe de travail, l'interface utilisateur destinée à la diffusion des données de la plateforme AquaGRIS sera adaptée pour inclure une fonctionnalité permettant de produire des

¹ CGRFA-11/07/Report, paragraphes 61 et 62.

² CGRFA-13/11/Report.

³ CGRFA-14/13/Report.

⁴ <https://doi.org/10.4060/CA5256EN> (en anglais)

⁵ <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cb7951en> (en anglais)

<https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cb7955en> (en anglais)

<https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cb7903en> (en anglais)

<https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cb7876en> (en anglais)

<https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cb6597en> (en anglais)

⁶ <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/bp506e> (en anglais)

⁷ <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/ca8345en> (en anglais)

rapports sur les indicateurs, tant ceux relatifs aux *ressources* que ceux concernant les *processus*, aux niveaux national, régional et mondial.

7. Compte tenu de la mise en place de ces nouveaux systèmes améliorés permettant de collecter et de communiquer des informations sur les ressources génétiques aquatiques et sur les processus relatifs à la gestion de ces ressources, il est nécessaire d'examiner les processus de recueil et d'analyse de données aux fins du Deuxième Rapport. Se contenter de reproduire le même processus que pour l'élaboration de la première édition créerait de nombreux doublons en matière de communication d'informations et ne cadrerait pas avec la nouvelle terminologie utilisée dans AquaGRIS et dans le questionnaire sur les indicateurs relatifs aux processus.

8. Le présent document aborde la question du cadre et de la structure du Deuxième Rapport, et propose un nouveau calendrier et un nouveau processus pour l'élaboration de ce rapport, à partir des données collectées par l'intermédiaire d'AquaGRIS et du questionnaire sur les indicateurs relatifs aux processus.

II. PROPOSITION RELATIVE AU CADRE ET À LA STRUCTURE DU DEUXIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE

9. Les informations transmises par l'intermédiaire d'AquaGRIS et du questionnaire sur les indicateurs relatifs aux processus, qui concernent les indicateurs ayant trait aux ressources et aux processus établis pour surveiller la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «le Plan d'action mondial»), englobent, sous une forme mieux définie, normalisée et harmonisée, l'ensemble des renseignements communiqués dans les questionnaires nationaux ayant servi à l'élaboration de la première édition du rapport.

10. Les données collectées par l'intermédiaire d'AquaGRIS et du questionnaire sur les indicateurs relatifs aux processus permettent de simplifier de manière considérable la collecte et l'analyse des données pour le Deuxième Rapport. Il est donc proposé que ce dernier soit établi principalement à partir d'une analyse et d'une synthèse des rapports sur les indicateurs relatifs aux ressources et aux processus provenant de ces deux sources de données, par l'intermédiaire de la plateforme AquaGRIS. Il est également proposé que le Deuxième Rapport fournisse essentiellement les mêmes éléments d'information que la première édition, mais au moyen d'une analyse quantitative plus courte et plus concise.

11. Il est proposé enfin que, avant l'élaboration du Deuxième Rapport, la FAO produise des rapports nationaux sur les indicateurs pour tous les pays ayant créé des registres nationaux des ressources génétiques aquatiques dans AquaGRIS et répondu au questionnaire sur les indicateurs relatifs aux processus.

12. En complément du Deuxième Rapport et des rapports nationaux sur les indicateurs, la FAO commandera des études thématiques de référence sur des sujets précis, qui auront été déterminés par le Groupe de travail et approuvés par la Commission.

13. Le Deuxième Rapport constituera ainsi une synthèse et une analyse concises des données provenant:

- des rapports nationaux sur les indicateurs relatifs aux ressources élaborés à partir des données disponibles sur AquaGRIS;
- des rapports nationaux sur les indicateurs relatifs aux processus élaborés à partir des réponses au questionnaire sur ces indicateurs;
- des études thématiques de référence, dont les sujets auront été déterminés par le Groupe de travail.

14. Il est admis que, en modifiant les modalités de collecte et de communication des données, il sera impossible de réaliser une comparaison directe des données quantitatives entre la première et la deuxième édition de *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture*. Par conséquent, il se pourrait que certaines variations décennales susceptibles de représenter des tendances échappent à l'analyse. Tout devra être fait pour permettre d'établir une relation entre les données présentées dans le Deuxième Rapport et celles figurant dans la première édition. Néanmoins,

les données utilisées pour élaborer le Deuxième Rapport seront de meilleure qualité, plus pertinentes et plus précises, du fait de l'utilisation d'une nouvelle terminologie normalisée et harmonisée en matière de collecte des données, qui est le fruit d'une consultation approfondie lancée au moment de la première évaluation mondiale.

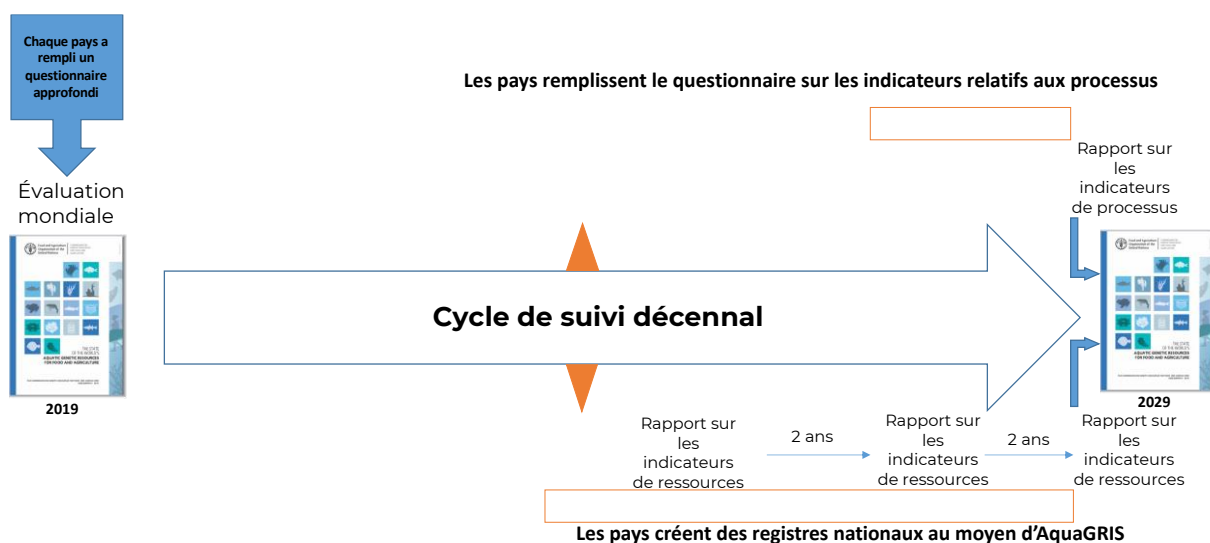
15. Par ailleurs, il est admis que les informations ayant servi à élaborer la première édition du rapport (à partir des questionnaires nationaux) et celles compilées par l'intermédiaire d'AquaGRIS puissent être lacunaires, en particulier celles provenant du questionnaire sur les indicateurs relatifs aux processus. Il est ainsi proposé d'ajouter quelques questions audit questionnaire pour combler ce manque d'informations.

III. PROCESSUS PRÉPARATOIRE, CALENDRIER ET OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION D'INFORMATIONS CONCERNANT LE DEUXIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE

16. Quelques pays ont déjà commencé à préparer des registres nationaux de leurs ressources génétiques aquatiques et tous les membres seront tenus d'en établir au cours des quatre prochaines années, avec le concours de la FAO. La création d'un registre national représentera une charge importante en matière de communication d'informations, notamment pour les grands pays de production aquacole. Une fois le registre national en place, il sera demandé aux membres de le mettre à jour tous les deux ans, ce qui représentera une charge de travail beaucoup plus légère. Il sera demandé aux points focaux nationaux de valider toutes les données dans le registre national, avant de produire les rapports sur les indicateurs relatifs aux ressources qui seront soumis à la Commission, y compris en vue de l'établissement du Deuxième Rapport. Le calendrier proposé pour l'élaboration du Deuxième Rapport, qui figure à l'annexe 1, est illustré par la figure 1.

17. Le champ d'analyse et la représentativité du Deuxième Rapport dépendront du nombre de pays qui auront créé des registres nationaux de leurs ressources génétiques aquatiques à l'aide d'AquaGRIS et qui auront rempli le questionnaire sur les indicateurs relatifs aux processus une fois que celui-ci sera disponible.

Figure 1. Calendrier décennal concernant la communication des informations nécessaires à l'élaboration du Deuxième Rapport, y compris le processus de transmission de données sur les indicateurs. Les jalons orange correspondent au cycle décennal actuel et aux obligations y afférentes en matière de communication d'informations.



IV. RESSOURCES FINANCIÈRES NÉCESSAIRES

18. Le travail de la FAO sur les ressources génétiques aquatiques est inclus dans la Feuille de route sur la transformation bleue établie par la Division des pêches et de l'aquaculture

(L'intensification et l'expansion de l'aquaculture durable permettent de satisfaire la demande mondiale d'aliments d'origine aquatique et de répartir équitablement les avantages – cibles A2-A5)⁸. S'agissant de l'exercice biennal actuel, la FAO dispose des ressources suivantes dans ce domaine: un poste relevant du Programme ordinaire (Fonctionnaire principal des pêches, P-5 – Ressources génétiques aquatiques)⁹, du personnel d'appui et des ressources financières pour l'organisation de la 5^e session du Groupe de travail. Ces dotations sont insuffisantes pour exécuter la totalité du programme de travail sur les ressources génétiques aquatiques, et plus particulièrement pour établir le Deuxième Rapport dans les délais fixés à l'annexe 1.

19. L'estimation des ressources extrabudgétaires nécessaires à l'élaboration et à la publication du Deuxième Rapport est disponible à l'annexe 2. Des ressources financières sont requises pour aider les pays à créer des registres nationaux des ressources génétiques aquatiques, parachever le questionnaire sur les indicateurs relatifs aux processus et couvrir les frais liés à l'élaboration du Deuxième Rapport et à la réalisation des études thématiques de référence.

⁸ <https://doi.org/10.4060/cc0459en> (en anglais)

⁹ Ce poste comprend un volet sur les ressources génétiques aquatiques, mais n'y est pas exclusivement dédié.

V. SUITE QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER

20. Le Groupe de travail souhaitera peut-être:

- i) examiner et réviser, si nécessaire, le processus de communication d'informations par les pays, les obligations en la matière et le calendrier d'élaboration du Deuxième Rapport, avant de les soumettre à l'examen de la Commission lors de sa prochaine session.

21. De plus, le Groupe de travail souhaitera peut-être recommander à la Commission, à sa prochaine session:

- i) d'encourager les pays à créer des registres nationaux des ressources génétiques aquatiques par l'intermédiaire d'AquaGRIS;
- ii) d'appeler la FAO à aider les pays à créer ces registres;
- iii) d'inviter les pays à remplir le questionnaire sur les indicateurs relatifs aux processus, à la demande de la FAO;
- iv) d'exhorter les donateurs à contribuer à l'élaboration du Deuxième Rapport, en prenant note des ressources extrabudgétaires requises, présentées à l'annexe 2.

ANNEXE 1

Calendrier prévisionnel pour l'élaboration du Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Le Groupe de travail, à sa 5 ^e session, examine: <ul style="list-style-type: none"> les indicateurs et le calendrier relatifs au suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial; la proposition formulée aux fins de l'élaboration du Deuxième Rapport 						
La Commission, à sa 20 ^e session, approuve: <ul style="list-style-type: none"> le processus et le calendrier pour l'élaboration du Deuxième Rapport 						
La FAO établit la version finale du questionnaire sur les indicateurs relatifs aux processus						
La FAO détaille le plan du Deuxième Rapport						
Le Groupe de travail, à sa 6 ^e session, examine: <ul style="list-style-type: none"> les premiers rapports sur les indicateurs relatifs aux ressources; le plan préliminaire du Deuxième Rapport 						
La Commission, à sa 21 ^e session, approuve: <ul style="list-style-type: none"> le plan du Deuxième Rapport 						
Avec l'aide de la FAO, les pays créent/mettent à jour leurs registres nationaux des ressources génétiques aquatiques						
Les pays remplissent le questionnaire sur les indicateurs relatifs aux processus						
Élaboration du Deuxième Rapport à partir des données et des rapports sur les indicateurs provenant d'AquaGRIS et des réponses au questionnaire sur les indicateurs relatifs aux processus						
Le Groupe de travail, à sa 7 ^e session, examine la version préliminaire du Deuxième Rapport						
La Commission, à sa 22 ^e session, examine la version préliminaire du Deuxième Rapport						
Publication du Deuxième Rapport						

ANNEXE 2

Estimation des ressources extrabudgétaires nécessaires à l'élaboration du Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde

Poste	2025-2026	2027-2028	2029	Total
Consultant participant à l'élaboration du Deuxième Rapport	21 000	28 000	31 500	80 500
Auteurs des études thématiques de référence	31 500	21 000		52 500
Consultants aidant les pays à créer les registres nationaux des ressources génétiques aquatiques à l'aide d'AquaGRIS et à répondre au questionnaire sur les indicateurs relatifs aux processus	50 000	50 000		100 000
Consultant informatique contribuant à l'élaboration d'une version en ligne du questionnaire sur les indicateurs relatifs aux processus	15 000	5 000	0	20 000
Fonctionnaire principal chargé de l'aquaculture (P-5) – Services d'appui technique	7 000	7 000	7 000	21 000
Rédaction du Deuxième Rapport	0	0	3 750	3 750
Rédaction de la version abrégée du Deuxième Rapport	0	0	500	500
Rédaction de 5 études thématiques de référence	0	12 500	0	12 500
Mise en page du Deuxième Rapport dans 6 langues			20 000	20 000
Mise en page de la version abrégée dans 6 langues			4 000	4 000
Mise en page des 5 études thématiques de référence			6 000	6 000
Traduction du Deuxième Rapport dans 6 langues			152 880	152 880
Traduction de la version abrégée dans 6 langues			21 840	21 840
Publication du Deuxième Rapport			20 000	20 000
Dépenses d'appui indirectes (7 %)				36 083
Total				551 553